

ARRETE MUNICIPAL n° 043 / 2024
réglementant la circulation au n°15 a rue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune de DIETWILLER,

- VU les articles L.2211-1, L.2213-1, et L.2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles R.411-25 à R.411-28, R.417-1 à R.417-13, L.411-8 et R.325-12 du Code de la Route ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière ;
VU l'instruction interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée et complétée ;
VU les travaux de l'entreprise SAUNER Jonathan, 1 rue des Champs à 68210 BUETHWILLER.

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux de fouille pour réparation de réseau existant Télécom (pour ERT TECHNOLOGIES) devant être entrepris au n°15 a rue du Général de Gaulle à 68440 DIETWILLER **du 30/09/2024 au 11/10/2024 inclus**, la circulation sera basculée sur la chaussée opposée et interdite aux poids lourds. Il sera également interdit de stationner et dépasser sur tout le tronçon des travaux.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise SAUNER Jonathan pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions et lieux habituels.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin
- Monsieur Thierry ERHART, Chef du Corps de Première Intervention Intercommunal de Landser – Schlierbach – Dietwiller
- SDIS de Saint-Louis
- Entreprise SAUNER Jonathan

Fait à Dietwiller, le 19 septembre 2024
Le Maire,
Christian FRANTZ

